

## SANTÉ

### SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

#### **Arrêté du 23 mars 2010 portant nomination à la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale**

NOR : SASH1030244A

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6121-9, R. 6122-1 à R. 6122-4, R. 6122-7 et R. 6122-15 ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2008 relatif aux organismes, institutions, groupements et syndicats représentatifs, admis à siéger à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2008 portant nomination à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale et fixant la composition de la formation plénière ;

Vu la lettre en date 16 mars 2010 de la Fédération hospitalière de France tendant à modifier sa représentation au sein de la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés, au titre de l'article R. 6122-4 (8<sup>o</sup>) du code de la santé publique, à la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale :

En qualité de membres titulaires :

- M. CAILLET (René), adjoint au délégué général de la FHF (Fédération hospitalière de France) ;
- M. BLOCH (Yves), directeur du centre hospitalier de Dieppe.

En qualité de membres suppléants :

- Mme LEBORGNE (Valérie), adjointe chargée des questions sanitaires à la FHF (Fédération hospitalière de France) ;
- M. SIAHMED (Hamid), directeur général du centre hospitalier universitaire de Limoges.

#### Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 23 mars 2010.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice de l'hospitalisation  
et de l'offre de soins,*  
A. PODEUR